



VILLES NATURE & MER



PARTEZ DE VOTRE VILLE

Les ramassages se feront en plusieurs circuits avant regroupement.

Armentières, Croix, Cysoing, Faches-Thumesnil, La Chapelle-d'Armentières, La Madeleine, Lannoy, Lille centre, Lomme, Loos, Marcq-en-Barœul, Pérenchies, Quesnoy-sur-Deûle, Roncq, Roubaix, Saint-André-lez-Lille, Tourcoing, Villeneuve-d'Ascq, Wattrelos

Pour connaître la localisation précise des lieux de départ

www.cardetour.fr/partez-de-votre-ville

INFOS & RÉSERVATION
www.cardetour.fr

ou auprès de votre revendeur partenaire
(liste sur notre site)

ROTTERDAM ET LES MOULINS DE KINDERDIJK

Rotterdam est la 2e plus grande ville de Hollande et est différente de toutes les autres villes néerlandaises.

Rotterdam est renommée pour son skyline impressionnant qui lui a donné le surnom de « Manhattan sur la Meuse ». Le port international de Rotterdam est le plus grand port d'Europe et figure parmi les cinq plus grands ports du monde. Rotterdam est une ville architecturale.

À la suite du lourd bombardement de la Seconde Guerre mondiale, Rotterdam est maintenant très différente des autres villes néerlandaises. Il n'y a aucun centre-ville historique, mais la ville dispose quand même de bâtiments de divers styles spécifiques. Les points forts architecturaux célèbres sont le pont Erasmus, l'usine Van Nelle, les Maisons Cube, Euromast et le Kop van Zuid.

PROGRAMME

Regroupement des voyageurs à Roncq à **07h00** après ramassages

10h00 Arrivée à Rotterdam

10h30-12h00 Visite guidée pédestre de la ville

Déjeuner libre et temps libre

14h00-15h00 Montée à l'Euromast, tour la plus haute des Pays-Bas

16h00 Découverte libre des moulins de Kinderdijk (extérieur uniquement)

17h00 Reprise et départ vers notre région

DATES DE DÉPART ET TARIFS

État au 28/03/24

INCLUS

- le transport en autocar de grand tourisme
- la visite guidée pédestre de Rotterdam
- l'entrée et la montée à l'Euromast
- l'assurance assistance rapatriement
- l'accompagnement pendant le voyage

NON INCLUS

- la garantie annulation optionnelle (+3€/pers)
- les repas
- les dépenses personnelles